



Conseil économique et social

Distr. générale
14 février 2013
Français
Original : anglais

Commission de la population et du développement

Quarante-sixième session

22-26 avril 2013

Point 2 de l'ordre du jour provisoire*

Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation

Rapport du Bureau de la Commission de la population et du développement sur les travaux de ses réunions intersessions

I. Introduction

1. À sa trentième session, en 1997, la Commission de la population et du développement a autorisé son bureau à tenir des réunions intersessions tous les ans pour préparer ses sessions (voir E/1997/25, par. 52). Par la suite, elle a souligné qu'il importait d'établir dans les meilleurs délais des rapports écrits sur ces réunions (décision 2005/2) et a prié le Bureau de se réunir aussi souvent que nécessaire pour préparer ses sessions annuelles (voir résolution 2006/1). En application de la résolution 2006/1 de la Commission, le Bureau a tenu trois réunions entre septembre 2012 et janvier 2013. La première a eu lieu au Siège le 19 septembre 2012, la deuxième à Chisinau le 16 janvier 2013 et la troisième au Siège le 28 janvier 2013.

2. M. Vladimir Lupan (Président), M^{me} Marianne Bibalou, M. Eduardo Jose de Vega, M. Matthias Schikorski et M. Jairo Rodríguez Hernández, représentant M. Juan Carlos Alfonso, ont assisté aux première et troisième réunions du Bureau. M. Lupan, M^{me} Bibalou, M. de Vega, M. Schikorski et M. Alfonso étaient présents à la deuxième réunion. Des agents de la Division de la population du Département des affaires économiques et sociales et des représentants du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ont participé aux trois réunions. M^{me} Emer Herity, du Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, a assisté aux deux réunions tenues au Siège.

3. Le présent rapport résume les travaux du Bureau et reprend les conclusions et recommandations formulées à ces réunions.

* E/CN.9/2013/1.



II. Résumé des travaux du Bureau

A. Organisation des travaux de la quarante-sixième session de la Commission

4. Le Bureau a examiné l'organisation des travaux de la quarante-sixième session. Il a été décidé que le lundi 22 avril, premier jour de la reprise de la session, un orateur de marque prendrait la parole entre midi et 13 heures et que des représentants des migrants prendraient la parole de 15 heures à 16 heures. Le Bureau a décidé que, conformément à une nouvelle pratique adoptée à la quarante-cinquième session, les consultations informelles sur les projets de proposition commenceraient le jeudi précédant la reprise de la session.

B. Orateurs de marque

5. Dans sa décision 2005/2, la Commission s'est félicitée de l'adoption de la méthode consistant à inviter à ses sessions des orateurs de marque et a prié le Bureau de prendre des dispositions à cet effet et d'en aviser les États membres de la Commission. En application de cette décision, le Bureau a décidé d'inviter deux experts à s'exprimer en tant qu'orateurs de marque sur le thème spécial de la quarante-sixième session, intitulé « Nouvelles tendances migratoires : aspects démographiques », et que chacun d'eux disposerait d'une heure pour faire son exposé et dialoguer avec les membres de la Commission. Le Bureau a invité M. Graeme Hugo, professeur de géographie et Directeur du centre australien de recherche sur la population et les migrations de l'Université d'Adélaïde (Australie), à s'exprimer sur le thème intitulé « Nouvelles tendances migratoires : aspects démographiques ». Il a décidé d'inviter un deuxième expert à s'exprimer sur le sujet intitulé « Migration, égalité des sexes et famille ». Le Bureau a en outre décidé de réunir un groupe d'experts sur le sujet intitulé « Migration et développement », comprenant les trois orateurs suivants : M. Aderanti Adepoju, doyen de la faculté d'administration des entreprises de l'Université de Lagos (Nigéria), M^{me} Marcela Cerrutti, professeur de sciences sociales à l'Université nationale de Luján (Argentine) et M. Marek Okólski, Directeur du centre de recherche sur les migrations et professeur de sciences économiques à l'Université de Varsovie. Le Bureau a recommandé que, comme le veut l'usage, les réunions du groupe de travail soient ajournées pendant ces exposés.

6. Le Bureau a également décidé de prévoir au premier jour de la reprise de la session un temps de parole supplémentaire pour deux représentants des migrants, de façon que la Commission connaisse les vues des migrants lorsqu'elle examinerait le thème intitulé « Nouvelles tendances migratoires : aspects démographiques ». Le Bureau a considéré que les exposés devraient être présentés au début de la reprise de la session, de sorte qu'ils puissent être mis à profit aux délibérations qui suivraient.

C. Participation de certaines entités des Nations Unies aux travaux de la quarante-sixième session de la Commission de la population et du développement

7. Le Bureau a constaté que le thème de la quarante-sixième session présentait un intérêt pour de nombreuses entités des Nations Unies. Il a donc demandé au Président de la Commission d'encourager les organismes, fonds et programmes concernés du système des Nations Unies à participer à la quarante-sixième session de la Commission et de les inviter à organiser des manifestations parallèles à cette occasion. Comme à d'autres sessions de la Commission, le Bureau s'est félicité de la participation du FNUAP à l'organisation d'une manifestation parallèle à la session.

D. Adoption du modèle d'écopublication PaperSmart et communication du Président avec les membres de la Commission

8. Conformément aux objectifs communs que le Secrétaire général a établis concernant la réduction des émissions de carbone, l'amélioration de l'efficacité de l'Organisation et l'augmentation de la quantité de services accessibles en ligne par les États Membres, le Bureau a décidé d'appliquer le modèle PaperSmart, qu'utilise le Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences, à la publication des documents de la quarante-sixième session de la Commission. Il a demandé au Président de la Commission d'écrire à tous les membres de la Commission pour les informer de la décision du Bureau et de la façon d'accéder aux versions préliminaires des documents de la session. Il lui a également demandé de leur écrire pour leur indiquer qu'il était éminemment souhaitable que des représentants des migrants et des experts des politiques démographiques, des migrations, de la population et du développement assistent à la quarante-sixième session de la Commission.

9. Le Bureau a également recommandé que le Président adresse aux États membres de la Commission qui ne seraient pas représentés à la quarante-sixième session une note les informant de la date et du thème de la session, de la décision d'appliquer le modèle PaperSmart à la publication des documents de la session et des moyens dont ils disposaient pour se procurer lesdits documents.

E. Débat général sur la poursuite de l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement dans la perspective du vingtième anniversaire de son adoption

10. Le Bureau rappelle que, le 22 décembre 2010, l'Assemblée générale a adopté sa résolution 65/234, sur la « Suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014 », dans laquelle elle a décidé de proroger au-delà de 2014 le Programme d'action et les principales mesures pour la poursuite de son application et d'en assurer le suivi afin d'en atteindre pleinement les buts et objectifs. Dans la même résolution, elle a également décidé de convoquer au cours de sa soixante-neuvième session une session extraordinaire qui permettrait

d'évaluer la mise en œuvre du Programme d'action et de renouveler le soutien politique en faveur des mesures nécessaires à la pleine réalisation de ses buts et objectifs.

11. Toujours dans la même résolution, elle a en outre décidé que la Commission de la population et du développement organiserait à sa quarante-septième session un débat interactif sur l'évaluation de la mise en œuvre du Programme d'action, a demandé au Fonds des Nations Unies pour la population d'entreprendre, en consultation avec les États Membres et en coopération avec l'ensemble des organismes compétents des Nations Unies et les autres institutions internationales concernées, ainsi qu'avec les organisations et les experts qualifiés, l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en se fondant sur les meilleures données et analyses concernant la population et le développement et en tenant compte de la nécessité d'adopter une approche systématique, globale et intégrée des questions de population et de développement, et a prié le Secrétaire général de présenter un rapport reposant sur cet examen à la quarante-septième session de la Commission de la population et du développement.

12. Compte tenu des décisions et des instructions de l'Assemblée générale, et notant que la participation et la contribution effectives d'acteurs de la société civile concernés, particulièrement les organisations non gouvernementales, à la session spéciale, ainsi qu'à sa préparation, étaient tout à fait nécessaires, le Bureau a invité le Président et les membres du Bureau de la quarante-septième session de la Commission à prendre des contacts avec les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social afin de déterminer comment répartir le temps de parole limité réservé aux organisations non gouvernementales.

F. Relation entre la Commission de la population et du développement et le Conseil économique et social

13. Le Bureau a débattu des moyens qui permettraient à la Commission de contribuer à l'examen ministériel annuel réalisé à l'occasion du débat de haut niveau de la session annuelle du Conseil économique et social, qui, en juillet 2013, aura pour thème « La science, la technologie et l'innovation ainsi que les perspectives ouvertes par la culture au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ». Le Bureau a noté que le chapitre 12 du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement était intitulé « Technologie, recherche et développement », sujet qui n'a jamais été le thème d'une session de la Commission. Il a également noté qu'il importait de renforcer les synergies entre les travaux de la Commission et l'examen ministériel annuel. Pour ce faire, il a proposé que, comme à de précédentes sessions de la Commission, les représentants permanents des États Membres ayant prévu de faire un exposé à l'occasion de l'examen ministériel annuel soient invités à participer au débat général sur la place des questions de population et de développement dans le thème retenu pour l'examen ministériel annuel de 2013 (point 5 de l'ordre du jour de la quarante-sixième session), de sorte qu'ils puissent débattre de la manière dont les tendances démographiques influent sur le thème « La science, la technologie et l'innovation ainsi que les perspectives ouvertes par la culture au service de la promotion du développement durable et de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ».

14. Le Bureau a également fait sienne la proposition de son président d'inviter le Président du Conseil économique et social à ouvrir le débat sur le point 5 de l'ordre du jour, comme cela avait été fait aux précédentes sessions de la Commission. En outre, il a souscrit à la proposition de son président d'inviter le Secrétariat à faire un bref exposé sur certains des principaux liens qui existent entre les tendances démographiques et le thème de l'examen ministériel annuel de 2013.

G. Résolutions et décisions

15. Le Bureau a recommandé à la Commission d'envisager d'adopter les résolutions et décisions suivantes : a) une décision sur le projet d'ordre du jour de sa quarante-septième session; b) une décision sur le thème de sa quarante-huitième session; c) une résolution sur le thème spécial de sa quarante-sixième session, intitulé « Nouvelles tendances migratoires : aspects démographiques ».

16. Comme à de précédentes sessions de la Commission, le Bureau a recommandé la création, au début de la reprise de la session, d'un groupe de travail chargé d'examiner les propositions de résolution et de décision susceptibles d'être adoptées. Il a également recommandé que le Président de la Commission fasse distribuer les avant-projets de résolution et de décision, qui faciliteraient les délibérations du groupe de travail, et a demandé que les membres de la Commission et les groupes régionaux aient accès aux projets trois semaines avant la reprise de la quarante-sixième session. Le Bureau a également proposé que, conformément à la pratique adoptée en 2012, les consultations informelles sur les projets de résolution et de décision débutent la semaine précédant la reprise de la session.

H. Réunion d'information à l'intention des membres de la Commission

17. Le Bureau a recommandé que, au moins quatre semaines avant la reprise de la quarante-sixième session, le Directeur de la Division de la population organise une réunion d'information à l'intention des délégations au sujet de l'état d'avancement de l'établissement des documents de la session, de l'organisation des travaux et des projets de résolution et de décision que la Commission examinerait probablement.

18. Le Bureau a souligné qu'il importait que la documentation de la quarante-sixième session soit disponible dans les délais prévus afin de faciliter l'établissement des déclarations par les délégations. Il a donné son accord pour que des versions préliminaires des documents non revues par les services d'édition soient publiées sur Internet seulement en anglais.

III. Recommandations du Bureau

19. Le Bureau a recommandé l'adoption du projet d'organisation des travaux de la quarante-sixième session de la Commission.

20. Le Bureau a décidé que deux orateurs de marque, un groupe d'experts et deux représentants des migrants seraient invités à prendre la parole devant la Commission sur le thème spécial de la quarante-sixième session, intitulé « Nouvelles tendances migratoires : aspects démographiques ».

21. Le Bureau a recommandé l'application du modèle PaperSmart à la publication des documents de la session.

22. Le Bureau a demandé que le Président de la Commission écrive à tous les membres de la Commission pour les informer que le modèle PaperSmart serait appliqué à la publication de tous les documents de la session et leur donner des indications sur la façon d'accéder à une version préliminaire de ces documents. En outre, le Bureau a demandé au Président d'écrire à tous les membres de la Commission pour leur indiquer qu'il était éminemment souhaitable que des représentants de groupes de migrants et des experts techniques fassent partie de leurs délégations.

23. Le Bureau a demandé que le Président adresse aux États Membres de la Commission qui ne seraient pas représentés à la quarante-sixième session une note les informant des dates et du thème de la session, de la décision d'appliquer le modèle PaperSmart à la publication des documents de la session et de la façon dont ils pourraient accéder aux versions préliminaires desdits documents.

24. Le Bureau, rappelant la résolution 65/234 de l'Assemblée générale, a invité le Président et les membres du Bureau de la quarante-septième session de la Commission à prendre des contacts avec les organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social afin de déterminer comment répartir le temps de parole limité réservé aux organisations non gouvernementales, afin d'assurer la participation et la contribution effectives d'acteurs de la société civile concernés.

25. Le Bureau a décidé d'inviter le Président du Conseil économique et social à prendre la parole devant la Commission sur le point 5 de l'ordre du jour provisoire de la quarante-sixième session et de proposer aux représentants permanents des États Membres devant faire un exposé au nom de leur pays à l'occasion de l'examen ministériel annuel de 2013 de participer à un débat ouvert sur l'importance du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement au regard du thème de l'examen ministériel annuel de 2013. En outre, le Bureau a demandé au Secrétariat d'élaborer un bref exposé sur certains des principaux liens qui existent entre les tendances démographiques et le thème de l'examen ministériel annuel de 2013.

26. Le Bureau a recommandé à la Commission d'envisager d'adopter une décision sur le projet d'ordre du jour de sa quarante-septième session, une décision sur le thème de sa quarante-huitième session et une résolution sur le thème spécial de sa quarante-sixième session, intitulé « Nouvelles tendances migratoires : aspects démographiques ».

27. Le Bureau a recommandé qu'un groupe de travail chargé d'examiner les propositions de résolution et de décision susceptibles d'être adoptées soit créé au début de la reprise de la quarante-sixième session de la Commission et qu'il commence ses travaux l'après-midi du premier jour de la reprise de la session. Il a également recommandé que les consultations informelles sur les projets de résolution et de décision débutent la semaine précédant la reprise de la session.

28. Le Bureau a demandé que le Président de la Commission fasse distribuer des avant-projets de résolution et de décision, qui faciliteraient les délibérations

du groupe de travail, et que les membres de la Commission et les groupes régionaux aient accès aux projets trois semaines avant la reprise de la quarante-sixième session. Il a également recommandé que des versions préliminaires des documents, non revues par les services d'édition, soient publiées sur Internet en anglais seulement.

29. Le Bureau a recommandé que, au moins quatre semaines avant la reprise de la quarante-sixième session, le Directeur de la Division de la population organise une réunion d'information à l'intention des délégations au sujet de l'état d'avancement de l'établissement des documents de la session, de l'organisation des travaux et des projets de résolution et de décision que la Commission examinerait probablement.

30. Le Bureau a également demandé au Président de la Commission d'encourager les organismes, fonds et programmes concernés du système des Nations Unies à participer à la quarante-sixième session et de les inviter à organiser des manifestations parallèles à cette occasion.
